

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEZARCHES DU 04 AVRIL 2026**

1

L'an deux mil vingt-six, le quatre avril à dix heures et zéro minute, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Madame RACINET Aurélie, Maire.

Date de convocation : 23/03/2026

Date d'affichage : 06/04/2026

Nombre de Conseillers

- en exercice 11
- Présents 8
- Pouvoir 2
- Absents excusés 1
- Vote 10

Présents : MM. ADNIN Bernard, GRANDCLAUDE John, MARTIN Laurent, MAURY Jérôme, SAYEGH Setta, SURAT Sylvie, TOTO Marie-Louise

Absents représentés : LEGRAND Virginie représentée par Mme SURAT Sylvie, FAVIER Hugues représenté par Mr MAURY Jérôme

Absent non représenté : ALLIOT Karine

Monsieur MAURY Jérôme est élu secrétaire de séance.

**DELIBERATIONS A PRENDRE** :

**DELIBERATION N°27/2026**

**BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE**

Madame le Maire présente le **budget primitif 2026 de** la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de **451 339.58 euros** en section de fonctionnement et à la somme de **87 279.36 euros** en section d'investissement.

*En matière de fongibilité des crédits : faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel) "*

Le Conseil Municipal, après délibération, vote et approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2026 de la commune.

**DELIBERATION N°28/2026**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026**

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à la majorité par 9 voix pour et 1 voix contre, d'approuver les taux d'imposition suivants pour l'année 2026 :

Taxe foncière sur le bâti : 28 %

Taxe foncière sur le non bâti : 36.94 %

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4 %.

**DELIBERATION N°29/2026**

**FRAIS DE REPRESENTATION 2026 SUR BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE**

Le conseil municipal a été informé des différentes modalités possibles de prises en charge des frais de représentation du maire pour l'année 2026.

Trois options ont été soumises au vote :

- Le versement direct au maire d'une enveloppe de frais de représentation,
- Soit le paiement direct sur facture des frais de représentation
- Soit une avance de frais par le maire ensuite remboursée par la mairie.

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEZARCHES DU 04 AVRIL 2026**

2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité par 9 voix pour et 1 abstention, d'approuver le montant des frais de représentation du Maire pour 2026 à 2 000.00 € sur le budget primitif 2026 de la commune (article 65316) et décide de retenir l'option du versement direct des 2000 euros au maire sans justificatif.

**DELIBERATION N°30/2026  
CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENTS**

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Accepte les contributions aux organismes de regroupement :

**SMIVOS : 7 616.97 euros**

**SIVOS : 55 267.45 euros**

**SMEP : 170.00 euros**

**DIVERS : 16 945.58 euros**

Soit un total de 80 000.00 euros.

**DELIBERATION N°31/2026  
SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité, par 8 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, d'attribuer une subvention à SANTE SERVICE AUTONOMIE pour un montant de 600 euros et à l'unanimité des membres présents et représentés pour les autres subventions,

Le conseil accepte de donner les subventions suivantes :

**JSP SDIS : 50 euros**

**ENTRAIDE ET DEPLACEMENT : 60 euros**

**LA CROIX ROUGE FRANCAISE : 50 euros**

**SANTE SERVICE AUTONOMIE : 600 euros**

**ANCIENS COMBATTANTS : 50 euros**

**ACLSP : 350 euros**

Au total prévoir à l'article 65748 (Autres personnes de droit privé), 1160 euros sur le budget 2026.

**DELIBERATION N°32/2026  
CONVENTION DROIT DE PLACE/GRATUITE DROIT DE PLACE – CAMION PIZZA AU SKATE  
PARC RUE DE PROVINS**

Vu la délibération n°48/2019 en date du 05 octobre 2019 relative au droit de place d'un camion pizza au skate Park rue de Provins, fixant une redevance annuelle de 600 € ;

Considérant la volonté de la commune de favoriser l'activité locale et l'animation du territoire ;

Considérant l'intérêt communal de maintenir la présence d'un commerce ambulancier, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération n°48/2019 en ce qu'elle fixe une redevance financière ;
- D'autoriser l'occupation du domaine public pour l'installation d'un camion pizza au skate Park rue de Provins ;
- De fixer la gratuité du droit de place à compter du 1<sup>ER</sup> juillet 2026 ;
- De préciser que cette autorisation reste précaire et révocable à tout moment, sans indemnité ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

Adopté à l'unanimité des membres présents ;

- De prévenir Mr MOURONVALE qu'à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026, son droit de place devient gratuit

### **DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

Dans le cadre des délégations consenties au Maire par le conseil municipal, conformément à l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, il est rendu compte que les contrats suivants ont été signés :

- Contrat collectif mutuelle MNT suite adhésion souscrite avec le Centre de Gestion de Seine et Marne/Délibération du 05/07/2025.
- Convention avec Covaltri relative au prêt d'un broyeur de végétaux
- Convention SACPA, renouvellement contrat de prestations de services fourrière animale

### **COMPTE-RENDU SYNDICATS**

#### **RPI/sivos**

1/Election

Président Mr CHAUVIN, Vice-présidents Mme RACINET et Mme CHEVRINAIS

2/Contrat de cantine à renouveler (ARMOR 1 an renouvelable)

3/Marché public – Photocopieurs des écoles (CANON)

4/Projet de cantine sur terrain à Touquin (Architecte Mr ROSSIGNOL)

#### **Conseil des écoles**

##### **Effectifs 2026**

PS 30

MS 17

GS 21

CP 24

CE1 22

CE2 34

CM1 18

CM2 25

### **INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES**

- Rassemblement des Aînés (60 ans) programmer une première rencontre un lundi après-midi
- Mettre les convocations du conseil municipal sur panneau-pocket
- **Prochaines réunions du Conseil et autres réunions**
  - Assemblée National le 22/06/2026 17h00 sur place
  - Réunion commission maintenance le 24/04/2026 à 14h00
  - Evènement La ville à joie le 20/06/2026 de 17h30 à 21h00
  - Conseil municipal du 04/07/2026 à 10h00
  - Conseil municipal du 03/10/2026 à 10h00

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE PEZARCHES DU 04 AVRIL 2026**

4

**RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS :**

DELIBERATION N°27/2026 BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE  
DELIBERATION N°28/2026 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026  
DELIBERATION N°29/2026 FRAIS DE REPRESENTATION 2026 SUR BUDGET PRIMITIF 2026 DE LA COMMUNE  
DELIBERATION N°30/2026 CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENTS  
DELIBERATION N°31/2026 SUBVENTIONS ASSOCIATIONS  
DELIBERATION N°32/2026 SUBVENTIONS GRATUITE DROIT DE PLACE SKATE PARK

Le secrétaire de séance

Le Maire

MAURY Jérôme

RACINET Aurélie